



CALENDRIER UNIVERSEL

Le Secrétaire général a reçu du représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies la communication suivante relative à la réforme du calendrier.

"New York, le 23 février 1949"

Monsieur le Secrétaire général,

Me référant à la communication de votre Excellence (SCA 46/01/TLT) du 24 janvier dernier, adressée au Ministère des relations extérieures du Brésil et relative à la résolution N° 385 adoptée par l'assemblée générale du Conseil national de statistique du Brésil au sujet de la réforme du calendrier, je saurais gré à votre Excellence de charger le Secrétariat de distribuer aux délégations des Etats Membres des exemplaires de cette résolution, qui représente la contribution de la délégation du Brésil à l'étude de la question.

(signé)

"

Jcao Carlos Muniz

Représentant permanent

du Brésil "

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES
CORRESPONDANCE RECUE
INSTITUT BRÉSILIEN DE GEOGRAPHIE ET DE STATISTIQUE-SECRETARIAT
RESOLUTION N° 385 DU 19 JUILLET 1948

EXPOSANT LE POINT DE VUE DE L'INSTITUT
AU SUJET D'UN PROJET DE REFORME DU
CALENDRIER GREGORIEN.

L'assemblée générale du Conseil national de statistique, dans l'exercice de ses attributions, et

Considérant que l'interprétation des statistiques serait facilitée si l'on procédait à une réforme du calendrier grégorien et si l'on adoptait des principes de systématisation et de rationalisation permettant de remédier aux anomalies que ce calendrier présente;

Considérant que les avantages résultant de la modification du calendrier s'étendraient à toutes les manifestations de l'activité humaine;

Considérant que le représentant du Pérou au Conseil économique et social des Nations Unies a proposé de nommer un comité composé de cinq membres appartenant à cet organe et chargé d'une part d'examiner s'il était avantageux et possible d'adopter, à partir du 1er janvier 1950, le nouveau calendrier établi par la "World Calendar Association" d'autre part de proposer les mesures nécessaires pour obtenir que l'Assemblée générale des Nations Unies recommande cette adoption;

Considérant que le calendrier établi par la "World Calendar Association", dont l'adoption est également examinée à la Chambre des Représentants des Etats-Unis à la suite d'une proposition présentée au mois de janvier 1947, sans apporter de modifications importantes au calendrier traditionnel de presque tous les pays, contient certains principes de rationalisation dignes d'être retenus, tels que la division de l'année en douze mois, et en trimestre de treize semaines chacun, soit 91 jours, comprenant le même nombre de dimanches et le même nombre d'autres jours de la semaine de telle sorte que chaque année, trimestre ou semaine, commence un dimanche et se termine un samedi et l'institution de la "fête universelle de fin d'année" ainsi que d'un autre jour férié analogue entre le mois de juin et le mois de juillet lorsque l'année est bissextile;

Considérant que la date du premier janvier 1950 est reconnue comme la date idéale pour l'adoption du calendrier universel, parce que cette année commence un dimanche, ce qui facilite le passage d'un système à

l'autre et parce qu'en outre elle marque le début de la seconde moitié du XX^{ème} siècle;

Considérant d'autre part que le Brésil, lorsqu'il s'est prononcé sur les études effectuées de 1923 à 1937 par la Commission des communications et du transit de la Société des Nations, au sujet de la question de la révision du calendrier, a approuvé officiellement le remplacement du calendrier grégorien;

Considérant que le Conseil, par sa résolution n° 33 du 14 juillet 1937, a approuvé le projet de réforme du calendrier élaboré par la Société des Nations;

Considérant enfin que l'on a officiellement demandé à l'Institut son opinion sur la proposition de réforme du calendrier soumise à l'examen de l'Organisation des Nations Unies;

Décide ce qui suit :

Article premier. Le Conseil reconnaît qu'il est souhaitable et nécessaire de remplacer le calendrier grégorien par un autre calendrier qui soit adopté par tous les pays du monde et qui, par son caractère de simplicité, fasse disparaître les anomalies que présente le calendrier actuel.

Article 2. Le Conseil exprime également son approbation des activités de l'Organisation des Nations Unies à ce sujet et forme des vœux pour que l'adoption d'un calendrier universel se fasse dans le plus bref délai possible.

Article 3. Sans se prononcer sur les différents projets de calendrier déjà élaborés, l'Assemblée recommande aux statisticiens brésiliens d'étudier la question et d'élaborer un programme de publicité pour vulgariser le principe d'une modification du calendrier actuel et pour préparer l'opinion publique à l'adoption du nouveau système quel qu'il soit, qui serait approuvé.

Rio-de-Janeiro, le 19 juillet 1948, 13^{ème} année de l'Institut.
Collationné et numéroté. Waldemar Lopes, Secrétaire-adjoint de l'assemblée.
Vu et paraphé. Rafael Xavier, Secrétaire général de l'Institut. A publier.
José Carlos de Macedo Soares, Président de l'Institut et du Conseil.
